



EFFEBOCORTO VI E'DITION

Le Lycée Scientifique « M. Cipolla » de Castelvetro et la Fondazione Kepha Onlus organisent la 6^{ème} édition du Festival « EFEBOCORTO » qui se déroulera du 19 au 22 mai 2010.

Efebocorto se propose aux jeunes comme un moyen de connaissance du langage cinématographique et audiovisuel.

Une connaissance qui a pour objectif la croissance culturelle, sociale et créative des nouvelles générations à travers la sensibilisation sur les thèmes de la culture, de la paix et de la coopération entre les peuples.

Mais également la formation d'une conscience civile imprégnée de légalité et ce grâce la connaissance et à la sauvegarde du territoire et du patrimoine socio-historique.

Efebocorto se présente comme un rendez-vous tendant à favoriser les échanges culturels entre les jeunes provenant de zones différentes, mais aussi comme un instrument de connaissance et de promotion de l'une des zones storico-archéologiques et naturelles parmi les plus significatives du territoire sicilien.

Le Concours est international et ouvert à toutes les écoles supérieures et à tous les cinéastes de courts métrages de fiction, documentaires et d'animation

RÉGLEMENT

Art. 1

Le concours est divisé en :

Efebocorto – Section Écoles

Efecorto – Section Cinéastes (les participants ne doivent pas avoir plus de 35 ans).

Le thème des courts métrages est libre.

Art. 2

Pour les deux sections la durée maximum du court métrage est de 15 minutes, compris les titres, sous peine d'exclusion.

Pour la Section Écoles le casting technique du court métrage devra être composé exclusivement d'étudiants qui pourront se prévaloir de la coordination et de la collaboration d'enseignants et/ou d'experts du secteur.

Les courts métrages doivent être réalisés en italien et s'ils sont réalisés dans une langue différente doivent être sous-titrés en italien.

Art. 3

Les écoles peuvent présenter un maximum de trois œuvres. Les participants de la section Cinéastes peuvent en présenter un maximum de deux.

Les courts métrages qui ont déjà participé aux éditions précédentes de l'Efebocorto ne sont pas admis.

L'inscription est gratuite et peut être faite à l'aide de la demande ci-jointe.

Les œuvres doivent parvenir avant le 22.03.2010 (le timbre postal fera foi de la data d'expédition) à l'adresse suivante :

Efebocorto

Liceo Scientifico Statale « M. Cipolla »

P.le Placido Rizzotto – 91022 Castelvetro (TP)

Tél. 0924/901344 Fax 0924/934233

E-mail : efebocortogiovani@hotmail.it- efebocorto@liceoscientificocv.it

Blog : www.efebocortogiovni.spaces.live.com

Site Internet : www.efebocorto.eu - www.liceoscientificocv.it

Les participants doivent remplir complètement la demande d'inscription, l'éditer, la signer et l'envoyer avec 3 copies de leur œuvre sur DVD.

Sur l'emballage et sur le DVD il faut obligatoirement indiquer : la production (sect.

Cinéaste) ou l'Institut scolaire de provenance (sect. Ecoles), le titre, le réalisateur, le format original, la durée et l'année de réalisation.

Une copie de la demande d'inscription en format word (doc) et 2 photos en format Jpg doivent être envoyés à l'adresse e-mail suivante : efebocortogiovani@hotmail.it

Art. 4

Les auteurs sont responsables des contenus des œuvres envoyées et de la diffusion – à travers elles – de musique non originale protégée par des droits d'auteurs et de musique et/ou d'images originales.

L'acceptation des clauses de la demande d'inscription comporte :

- L'autorisation à la projection de l'œuvre durant les journées du Festival et son éventuelle diffusion à des fins didactiques, culturelles, de recherche, sans but lucratif de la part du Festival, et à la publication sur le site du Festival.
- L'insertion des œuvres sélectionnées et victorieuses dans la programmation des rétrospectives de l'Efebocorto organisées en collaboration avec les partenaires culturels de la manifestation ou dans le cadre d'autres manifestations à caractère scolaire, audiovisuel et culturel. Les auteurs en seront avertis en temps utile.
- Le renoncement des auteurs et/ou des ayants droit inscrits au Festival à toute sorte d'indemnité conséquente à la vision et/ou la projection publique de leurs œuvres.
- La décharge des droits sur les images (photographies et reprises vidéo et/ou télévisuelles tournées durant le Festival), l'autorisation à leur diffusion dans la presse et le traitement des données personnelles à des fins culturelles, de recherche et sans but lucratif.
- L'utilisation de brefs extraits des œuvres pour la promotion et la publicité du Festival.

Art. 5

Les courts métrages seront visionnés par une Jury, sans exclusion d'aucun genre (comédie, fiction, documentaire, animation), et sélectionnés sur la base de leur originalité, de la qualité de leur réalisation et expression.

Les auteurs et/ou les ayants droit des œuvres seront opportunément avertis de leur participation au Festival.

La direction du Festival n'est pas responsable des éventuels dommages subis par les œuvres.

Les films parvenus incomplets ou illisibles se seront pas pris en considération.

Toutes les œuvres reçues feront parties de la cinémathèque du Festival et ne seront pas restituées.

Art. 6

La manifestation se déroulera à Castelvetro-Selinunte du 19 au 22 mai 2010 au Liceo Scientifico « M. Cipolla » et dans d'autres locaux du territoire.

Une Jury d'experts (cinéastes, acteurs, écrivains, musiciens, journalistes, enseignants), après un jugement indiscutable, attribuera pour chaque section les prix stabilisés.

Art. 7

Prix :

1° Prix Ebebocorto-Écoles : 1.500,00 €

1° Prix Efebocorto-Cinéaste : 1.500,00 €

Autres Prix :

Prix Efebocortossimi pour les courts métrages de 5 minutes maximum

Prix Efebosicilia pour les courts métrages réalisés par des écoles et/ou des cinéastes siciliens

Prix de la Jury

Prix Liceo Scientifico

Prix Confindustria pour les courts métrages qui abordent les thèmes de la mafia, du racket, des morts sur le lieu de travail

Prix F.I.D.A.P.A. pour les courts métrages qui affrontent les thèmes de la femme, de la parité et de l'égalité des droits et des opportunités...

Prix Unesco

Prix Associazione Libera

La Jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix dans le cas où elle ne parvient pas à sélectionner d'éventuels vainqueurs.

Art. 8

Seront exclus :

Les films pornographiques, racistes et discriminatoires ainsi que ceux qui font l'apologie de la violence.

Les films de propagande et publicitaires,

Les films qui seront parvenus successivement à la date indiquée à l'art. 3,

Les films qui ont une durée supérieure à celle indiquée à l'art. 2,

Les films enregistrés en un format différent de celui indiqué à l'art. 3

Art. 9

La Direction du Concours se réserve la faculté d'apporter des modifications au règlement.

La participation au Concours implique l'acceptation du règlement dans sa totalité.

Selon la loi 675/96 sur le traitement des informations personnelles, la participation au Festival comporte l'autorisation à la gestion électronique et automatique des données personnelles et leur utilisation par la Direction du Festival pour le déroulement des activités liées au Festival même et pour l'envoi de matériel informatif.

Pour tout autre aspect non inclus dans le règlement du concours ci-joint, il faut se reporter aux normes de loi en vigueur.

Pour tout autre controverse légale, la compétence est du Tribunal de Marsala.